NUCOURT
Com-Info

Lorsqu'il pleut le 3 mai, point de noix au noyer.

NUMÉRO 126
FÉV-MARS-AVRIL 2022

État civil

Le Tribunal judiciaire de Pontoise rappelle qu'une déclaration de naissance doit être faite dans le délai de 5 jours de l'accouchement à l'officier de l'état civil du lieu de naissance.

Cette déclaration peut être effectuée par les parents ou par un tiers. Les pièces à fournir sont les suivantes :

- l'original du certificat d'accouchement remis par la maternité ;
- la fiche de renseignements à compléter (disponible dans les mairies) ;
- la pièce d'identité ou le titre de séjour des parents ;
- les justificatifs de domicile de chacun des parents de moins de 3 mois ;
- le livret de famille en cas de mariage ou d'un premier enfant de la même union.

Pour le premier enfant, si vous souhaitez donner tout ou une partie de votre nom vous devez :

- pour les ressortissants français, compléter le formulaire de déclaration de choix de nom CERFA 1528*02 ;
- pour les ressortissants étrangers, fournir un certificat de coutume délivré par l'ambassade ou le consulat de votre pays.

Élagage… La coupe de printemps

Il a été procédé début mars à la deuxième tranche d'élagage du mandat effectuée par une société pour un coût de 11 430 €. Elle a réalisé :

- la taille sur le côté des Leylandiis à l'allée des tilleuls ainsi que des 15 tilleuls en fond de celle-ci ;
- la taille des quatre tilleuls de la cour de la maison des associations ;
- la mise en sécurité de trois noyers rue des carrières ;
- la taille d'un pin à l'école « Les quatre vents » ;
- la taille en rideau de la grande longueur de la coulée verte coté habitation.

Un rajout de 1 700 € a été demandé pour le petit côté le long des habitations au parking du stade de football.

Nucourt Com-Info : le journal du Conseil municipal
Mairie de Nucourt – rue de la Boutrolle – 95420 Nucourt | Tél : 01 34 67 41 11 | accueil@nucourt.fr | **www.nucourt.fr**

Directeur de publication : Émilie Vallet. **Rédaction :** les conseillers municipaux. **Conception et réalisation :** Baptiste Vallet.

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires. Pour préserver l'environnement, ce journal est imprimé sur un papier norme PEFC.

Conseil municipal du 15 février 2022

Urbanisme

Après avoir rappelé l'intérêt écologique, paysager et pédagogique, le conseil municipal a décidé à l'unanimité la création d'un Espace Naturel Sensible départemental sur le site dénommé « Les trois sources de Nucourt » d'une superficie de 178 020 m² sur les lieux dits : le moulin, le marais, la côte de la fontaine de Serans, la Foulerie et le bois de la Carrelette.

Une zone de veille foncière (zone de préemption) accompagnera ce projet et c'est le Département qui prendra en charge intégralement les acquisitions, l'aménagement et la gestion future de ce site.

École

Considérant nécessaire de réhabiliter la cour de récréation pour l'accueil des enfants, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser madame le Maire à solliciter pour l'année 2022 des demandes de subventions au titre de :

- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 43 % soit 7 702,80 € ;
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 37 % soit 6 627,99 €.

Le montant du devis étant de 17 913,50 € HT soit 21 496,20 € TTC il restera à la charge de la commune sur ses fonds propres la somme de 3 582,71 € HT (20 % de 17 913,50 €) et la TVA de 3 582,70 € soit un total de 7 165,41 € TTC.

Budget

Le Smirtom s'engage dans la réduction des déchets en participant financièrement à l'acquisition de bacs à compost et, propose des composteurs au prix de :

- 24,00 € le composteur de 300 litres ;
- 31,00 € le composteur de 600 litres.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de prendre en charge le montant restant à charge.

Recensement citoyen

Les jeunes hommes et femmes nés en avril, mai et juin 2006 sont priés de se présenter en mairie dès l'âge de 16 ans afin d'être recensés pour la journée défense et citoyenneté et prévoir l'inscription automatique sur les listes électorales. Merci de vous munir du livret de famille.

Si vous n'avez pas effectué cette formalité, ou si le recensement a été fait tardivement, ou encore si vous avez déménagé depuis, vous devez procéder à une inscription volontaire sur les listes électorales.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. La présentation de cette attestation sera obligatoire jusqu'à 25 ans pour participer à la JDC et s'inscrire aux concours et examens d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple).

Sans attestation de recensement (ou sans certificat de participation à la JDC), ces démarches ne seront pas possibles jusqu'à 25 ans.

Nucourt

Dimanche 24 avril
Élection présidentielle française de 2022.

Dimanche 17 avril
Une chasse aux œufs suivie d'un goûter est organisée par le CMJ et la commission des fêtes. Rendez-vous à la coulée verte à 15 h 30.

Dimanche 8 mai
Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 à 11 h 00 au monument aux morts.

Dimanche 15 mai
Foire à tout.

Samedi 21 mai
Loto des anciens dans la salle municipale du foyer rural.

Mardi 24 mai
Collecte des encombrants.

Samedi 28 mai
Concours de belote à 20 h 15 à la salle municipale du foyer rural. Inscription 8 € par personne.

Samedi 4, dimanche 5 et lundi 6 juin 2022
Festivités du jumelage.

Samedi 2 et dimanche 3 juillet
Fête communale.

Attention, bien s'informer sur les règles sanitaires, car celles-ci peuvent être amenées à changer.

Idées sortie

Attention, certaines sorties peuvent être annulées du fait du plan « Vigipirate renforcé » ou du plan coronavirus.

Samedi 14 et dimanche 15 mai
Artistes en mai 11e édition « R'EVEIL ». Balad'expo dans Frémainville le samedi de 14 h 00 à 18 h 30 et le dimanche de 10 h 00 à 19 h 00.

Samedi 4 juin
Valentin et le conservatoire du Vexin à 16 h 00 au stade municipal de Vigny. Plus d'informations : isabelle.bequin@ccvexincentre.fr.

Les festivités du jumelage

L'association « Les Amis du Jumelage » a tenu le vendredi 25 mars 2022 son assemblée générale annuelle, suivie d'une réunion pour l'organisation du week-end de la Pentecôte ; toutes les familles adhérentes étaient présentes ou représentées.

En effet, le samedi 4 juin 2022, « Les Amis du Jumelage » et la municipalité recevront nos amis de Wenings afin de célébrer, enfin, le cinquantième anniversaire de la signature du Serment de Jumelage liant les deux communes. Ces festivités reportées ces deux dernières années compte tenu de la crise sanitaire devraient enfin pouvoir avoir lieu. Les préparatifs vont bon train.

Ce long week-end de Pentecôte sera l'occasion de retrouvailles chaleureuses et de moments intenses et riches en émotion.

Venez nombreux pour accueillir nos amis allemands le 4 juin 2022 à partir de 15 h 00 place Jean-Marc Gernigon.

« Les deux collectes au profit des Restos du Cœur et pour les réfugiés ukrainiens hébergés à Bouconvilliers ont été un franc succès. Merci aux donateurs et aux jeunes ! »

Olivier Plaudin
Conseiller municipal

De belles actions solidaires de nos jeunes du CMJ

Les jeunes du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) de Nucourt se sont lancés dans une opération « Grandes collectes » pour d'une part « Les Restos du Cœur » et d'autre part « pour les besoins des réfugiés ukrainiens » le samedi 19 mars de 14 h 30 à 16 h 00, en complément de la collecte assurée par la mairie.

Avec l'aide de généreux donateurs nucourtois, de nombreux cartons et sacs ont pu être collectés comprenant des vêtements (enfants et adultes), des couches bébés, des biberons, des couvertures, des plaids, des peluches, des jouets, des appareils pour diabétiques, des compresses, des masques, etc.

Un tri effectué par les jeunes a permis de répartir efficacement les collectes selon les besoins. Bravo les jeunes !

La collecte du 19 mars, destinée à l'Ukraine, a ainsi pu être livrée le lendemain, directement sur le site d'hébergement et d'accueil de 80 réfugiés ukrainiens dans le village de Bouconvillers, en présence de notre maire, Émilie Vallet. Nous avons pu communiquer avec le gardien présent sur place sur les conditions de vie, le soutien important des associations, la visite hebdomadaire de médecins, les cours de français dispensés, etc. Nous avons pu échanger quelques sourires et signes de soutien avec quelques familles ukrainiennes. Un beau moment de partage.

Nous vous relayons, cher(e)s nucourtois(es) leur « **Merci** » très sincère pour les dons reçus.

Merci encore à tous les jeunes du CMJ, pour ces belles actions.

Les actualités de l'école « Les Quatre Vents »

Inscriptions scolaires – Rentrée 2022/2023

Les inscriptions pour la prochaine rentrée sont ouvertes du 19 avril au 7 juillet 2022 pour les enfants nés avant le 31 décembre 2019.

Il convient de se présenter en mairie avec les documents suivants : justificatif de domicile (de moins de 3 mois), livret de famille, carnet de vaccination et santé ainsi que du numéro de sécurité sociale et de la CAF.

Après l'inscription en mairie, vous devrez prendre rendez-vous avec la direction de l'école pour finaliser les démarches en appelant la directrice de l'école au 01 34 67 41 58.

Campagne d'été des Restos du Cœur de Marines

Elle se déroulera du 8 avril au 29 juillet 2022 et du 2 septembre au 28 octobre 2022.

La distribution se fera dans le local habituel, salle Ledanseur tous les vendredis de 14 h 00 à 15 h 30.

Les inscriptions se feront sur place le jour de la réouverture, le vendredi 8 avril à partir de 13 h 00 (veuillez apporter papiers et justificatifs). Pour plus d'informations, contactez Liliane Philippe, responsable des Restos du Cœur de Marines, au 06 11 23 58 94.

Opération SOS Ukraine

La communauté des communes Vexin Centre s'est joint à l'Association des Maires de France (AMF) et à la Protection Civile pour aider la population ukrainienne.

Grâce à la solidarité des 34 communes de la CCVC et à votre générosité les collectes de matériel de première nécessité sont terminées. Au total 46 m³ de dons ont été acheminés aux ukrainiens pour leur venir en aide.

Bravo et merci à toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans cette opération humanitaire.

Avec la belle saison, on régule le son

Pour que chacun puisse profiter au mieux de son jardin un arrêté préfectoral 2009-297 réglemente les bruits de voisinage notamment les horaires de travaux.

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, tailles haies, bétonnières, perceuses…) ne peuvent être effectués que :

- de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 du lundi au vendredi ;
- de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 le samedi ;
- de 10 h 00 à 12 h 00 le dimanche et les jours fériés.

Les propriétaires ou possesseurs de piscines privées sont tenus de prendre toutes mesures afin que les équipements ainsi que le comportement des utilisateurs ne constituent pas une source de nuisances sonores pour les riverains.

Qu'il est également interdit de brûler les herbes ou autres déchets sous peine de verbalisation.

À la recherche d'un nouveau président pour le Foyer Rural

Le Foyer Rural de Nucourt cherche un Président ou une Présidente pour remplacer M. Philippe Denis, n'hésitez pas à le contacter au 06 07 19 56 05.

« Un composteur dans chaque foyer pour réduire le volume de déchets organiques dans les poubelles et produire du compost. »

Ghislaine Journée

Premier adjoint

Commande de composteur

L'équipe municipale avait prévu dans son programme électoral de négocier un prix d'achat auprès d'un fournisseur de bacs à compost pour les Nucourtois désirant utiliser différemment leurs déchets verts.

Il s'avère que depuis, le SMIRTOM du Vexin, en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés, propose dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la mise en place de composteurs sur l'ensemble de son territoire.

Le SMIRTOM offre la possibilité à chaque commune de prendre à sa charge une partie de l'achat de composteurs pour ses habitants, à raison d'un composteur maximum par foyer (300 ou 600 L).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de prendre le reste à charge de la partie financière des Nucourtois, soit 24 € pour un composteur de 300 litres et 31 € pour un composteur de 600 litres.

Les composteurs commandés seront estampillés Nucourt avant d'être remis aux habitants et seront liés à l'habitation (comme les poubelles actuellement).

Si vous êtes intéressé, il vous suffit de remplir le bon de commande du SMIRTOM et de le remettre en mairie, où vous devrez signer une convention de mise à disposition d'un composteur, de préférence avant le 30 juin 2022.

La mairie collecte les bons de commandes et les transmet au SMIRTOM qui livrera le kit de compostage en mairie.

Le kit de compostage comprend :

- Un composteur de 300 L ou 600 L (avec sa notice de montage)
- Un aérateur
- Un bio-seau
- Un guide de compostage (version papier).

Lisez bien le verso du bon de commande pour vous aider à choisir le bon composteur selon la taille de votre famille.

« Créer une zone protégée pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de préservation du patrimoine et de la diversité »

Émilie Vallet
Maire

L'espace naturel sensible « Les trois sources de Nucourt »

Qu'est ce qu'un espace naturel sensible ?

Un espace naturel sensible ou ENS est un site naturel non bâti menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine, du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent.

Il a pour objectifs de protéger ce patrimoine naturel, paysager et géologique, d'accueillir le public et de sensibiliser au patrimoine naturel.

Les ENS ont été créés par les départements et permettent en particulier aux conseils départementaux d'élaborer des zones de préemption (DPENS) pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de prévention.

C'est dans ce cadre que l'équipe municipale souhaitait établir une zone ENS et madame le maire Émilie Vallet a sollicité le département du Val-d'Oise pour concrétiser ce projet.

Localisation de l'ENS « Les trois sources de Nucourt »

La carte jointe vous détaille la délimitation de la zone ENS (couleur verte) d'une superficie totale de 178 020 m^2 qui inclus les lieux dits : le moulin, le marais, la côte de la fontaine de Serans, la Foulerie et le bois de la Carrelette.

Actuellement ces parcelles sont en partie classées en Espace Boisé Classé (EBC), et se trouvent toutes en zone N (secteurs naturels et forestiers) du Plan Local d'Urbanisme.

Préserver le patrimoine et la diversité

C'est dans ce périmètre que l'Aubette de Magny-en-Vexin naît grâce aux trois sources de Nucourt qui alimentent sa rivière ainsi que la zone humide jusqu'à la cressonnière.

Il est donc important de préserver la qualité de l'eau afin de conserver l'habitat des espèces inféodées qui ne pourraient survivre à un changement de milieu.

De plus, il existe dans cet espace des formations géologiques comme des fronts de taille du Lutétien. Afin de sauvegarder ce patrimoine il était important d'établir un périmètre ENS qui permet :

- le suivi de la qualité de l'eau à l'endroit des sources ;
- d'accompagner des actions réalisées par les propriétaires privés aux abords des sources pour éviter toute contamination ou altération de la qualité de l'eau ;
- la préservation, la mise en valeur et la communication autour des fronts de taille accessibles au public.

Pour la réalisation de ce projet une zone de veille foncière (zone de préemption) est nécessaire, le département prendra intégralement en charge les acquisitions, l'aménagement et la gestion future de ce site. Une convention entre Nucourt et le conseil départemental est validée afin de déléguer au département l'aménagement et la gestion des parcelles déjà acquises par notre commune.

Nous espérons ainsi par la création de l'ENS « Les trois sources de Nucourt » permettre à terme la protection et la valorisation de notre patrimoine naturel remarquable ainsi que la gestion écologique du site et préserver cette grande diversité végétale et animale.

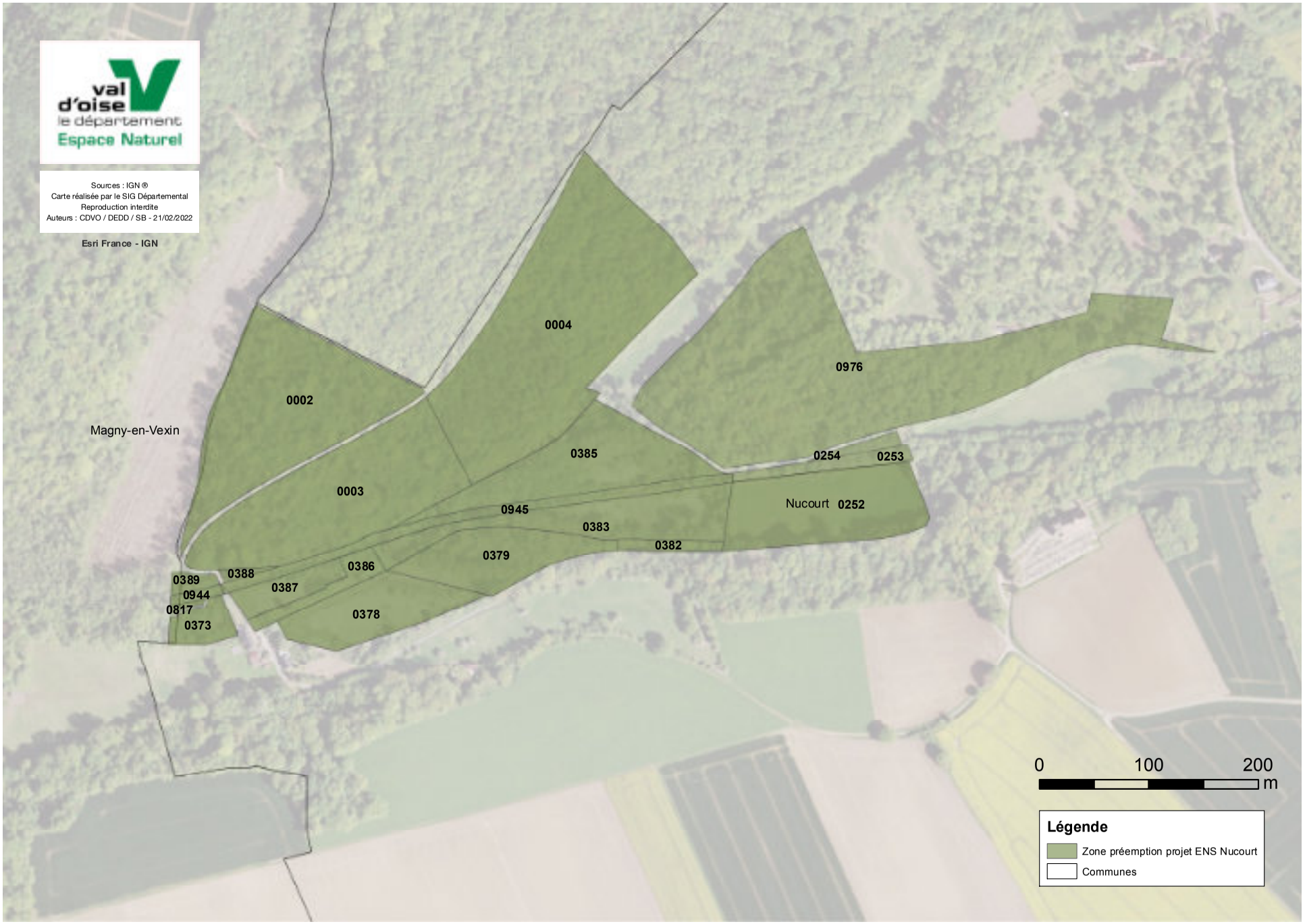
val d'oise
le département
Espace Naturel
Sources : IGN ®
Carte réalisée par le SIG Départemental
Reproduction interdite
Auteurs : CDVO / DEDD / SB - 21/02/2022
Esri France - IGN
0004
0976
0002
Magny-en-Vexin
0385
0254
0253
0003
0945
Nucourt
0252
0383
0382
0379
0386
0388
0389
0387
0944
0817
0373
0378
0
100
200
m
Légende
Zone préemption projet ENS Nucourt
Communes

Le transport à la demande (TAD)

Attention du lundi 11 au vendredi 15 avril 2022 le transport à la demande du Vexin ne fonctionnera pas, la reprise d'activité s'effectuera le mardi 19 avril au matin.

Pour tous renseignements, contactez le TAD par téléphone au 07 87 11 75 92 ou 01 30 39 23 24.

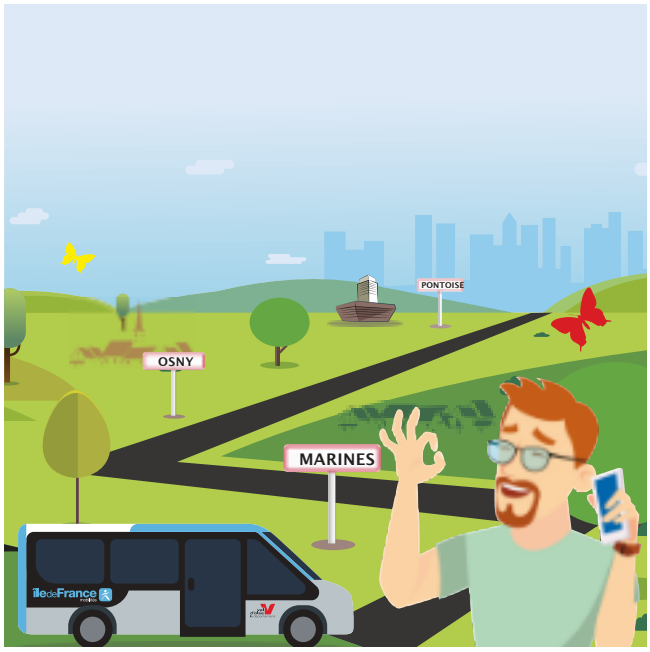

Le printemps est arrivé, la déchetterie change ses horaires

Du 31 mars au 31 octobre, la déchetterie de Magny-en-Vexin sera ouverte du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 et le dimanche de 9 h 00 à 13 h 00.

Elle sera fermée tous les mardis et jeudis.

Attention elle est accessible au plus tard 15 minutes avant la fermeture.

Bibliothèque

Dans le cadre de la fête nationale des « Nuits de la lecture » le samedi 22 janvier 2022, la Biblio a ouvert ses portes à tous ceux qui souhaitaient assister à leurs premiers « raconte-tapis ».

C'est de nouveau Angélique, de la compagnie « Arts & Prémices », qui s'est chargée d'animer cette matinée. Son public a été séduit par ce concept qui consiste à ce que chacun participe et fasse vivre les personnages de l'histoire racontée.

Et même les classes ont pu en profiter la semaine qui a suivi !

N'oubliez pas la Biblio reste ouverte chaque vendredi de 16 h 30 à 19 h 00 et accepte vos dons de livres.

Pour nous contacter : 07 88 49 91 43 ou bibliotheque.nucourt@orange.fr.